



Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du vendredi 18 octobre 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le Ministre de l'Éducation Nationale n'a eu de cesse, au cours des congés d'été, de dire qu'il avait « changé » et qu'il était désormais disposé à faire revivre le dialogue social dans notre ministère. Sa principale motivation était un retour à l'apaisement et à la « sérénité » après une année scolaire 2018-2019 agitée socialement. Pourtant, alors que s'achève cette première période, force est de constater que la communication ministérielle, fût-elle bienveillante, ne suffira pas à restaurer ce climat serein et apaisé chez les enseignants. La souffrance est de mise chez bon nombre d'entre eux et seule une réelle prise en compte de celle-ci à travers des actes forts pourrait faire évoluer favorablement les choses. Des actes concrets de nature à montrer une réelle reconnaissance institutionnelle sont attendus.

Une attente sur le plan de la protection de personnels sous pression dont le sentiment d'isolement conduit à des drames particulièrement insupportables. Nous pensons naturellement à Christine Renon, directrice d'école à Pantin, dont le geste terrible et le témoignage ont heurté des directrices et directeurs d'école qui se sont particulièrement retrouvés dans son témoignage. Depuis de nombreuses années, le SE-UNSA alerte sur l'urgence de la direction d'école et travaille des propositions. Aujourd'hui, si les perspectives évoquées par le ministre ouvrent un débat nécessaire sur le fonctionnement de l'école, la situation est telle que des mesures immédiates doivent être prises concernant notamment les décharges et le soutien pour le traitement des tâches administratives. Dans l'attente, le SE-UNSA appelle les directrices et directeurs d'école à prendre au mot le Ministre quand il déclare le 16 octobre : « Il faut que nous soyons vigilants à ne pas nous laisser accaparer par les tâches administratives ».

Au-delà de la direction d'école, le SE-UNSA rappelle que la carence en médecine de prévention et le problème global des conditions de travail dans le ministère de l'Éducation nationale doivent être traités. Le rythme des injonctions, cohérentes ou non,



parfois paradoxales, conduit parfois à la perte de sens de notre métier. Face à l'urgence, l'institution ne peut pas rater ce rendez-vous avec ses personnels.

L'autre attente concerne bien évidemment les rémunérations. Alors qu'une réforme du système des retraites se profile, le Président de la République et le gouvernement n'ont eu de cesse de reconnaître que les enseignants en seraient parmi les plus pénalisés. Les mesures catégorielles promises, dont les négociations ont commencé laissent craindre un énième rendez-vous manqué. La reconnaissance ne peut plus seulement s'exprimer dans de beaux discours diffusés en vidéo sur les réseaux sociaux.

L'ordre du jour de cette réunion de la CAPD est donc consacré à l'examen des demandes de formation continue des enseignants du premier degré. Le SE-UNSA constate avec satisfaction que le nombre d'enseignants qui pourront bénéficier d'une formation dont ils ont fait la demande sera à nouveau en augmentation. Les besoins sont réels et le Ministre a déclaré à la rentrée vouloir faire de la formation un axe fort : « La formation initiale et continue est un facteur essentiel d'accomplissement professionnel pour les professeurs et de réussite pour les élèves. ». Le SE-UNSA partage cette vision et rappelle que les formations doivent prendre en compte à la fois les besoins et les attentes des personnels. Pour autant, le texte paru début septembre sur la formation pendant les congés scolaires et les déclarations récentes du Président de la République sur le même sujet ne sont pas propices et abordent sereinement le sujet. Pour le SE-Unsa, une politique de formation ambitieuse doit se doter des moyens de remplacement et non prendre sur le temps de congés des personnels. Si des collègues peuvent souhaiter se former pendant les vacances, la formation ne peut être dans ce cas que sur la base du volontariat et doit être indemnisée. En revanche, elle ne doit pas s'ajouter à une charge de travail déjà lourde, y compris pendant les congés, en déséquilibrant l'articulation souvent compliquée entre vie professionnelle et vie personnelle.

Les passages d'échelon à l'ancienneté sont également examinés aujourd'hui. Les enseignants promouvables à l'ancienneté depuis le 1^{er} septembre dernier pourront ainsi voir leur promotion se concrétiser sur leur prochaine fiche de paie.